

Méthodologie de Sécurité pour Pont Roulant

1. Objectif

L'objectif de cette méthodologie est de :

- Prévenir tout accident lié à l'utilisation des ponts roulants.
 - Protéger les opérateurs et le personnel présent dans l'atelier.
 - Garantir le respect de la réglementation et des normes industrielles.
 - Maintenir l'intégrité du matériel et des charges manipulées.
-

2. Champ d'application

Cette méthodologie s'applique à :

- Tous les types de ponts roulants utilisés dans l'entreprise (mono- ou bi-poutre, portique, etc.).
 - Toutes les opérations de levage, de transport et de positionnement de charges.
 - Tout le personnel directement ou indirectement impliqué dans la manutention.
-

3. Références réglementaires et normatives

- **NF EN 15011** : Norme européenne relative à la sécurité des ponts roulants et portiques.
 - **Code du travail (France)** : Articles R4323-61 à R4323-64 sur la manutention mécanique.
 - Normes internes et procédures spécifiques à l'entreprise.
-

4. Responsabilités

- **Responsable de site / Production** :
 - S'assurer de la conformité du pont roulant aux normes.
 - Veiller à la formation des opérateurs.
 - Autoriser l'accès aux zones de manutention.
- **Opérateur de pont roulant** :
 - Respecter les procédures et consignes de sécurité.
 - Ne jamais manipuler le pont roulant avec des charges dépassant la capacité nominale.
 - Signaler toute anomalie ou défaut d'équipement.

- **Service Maintenance :**
 - Réaliser les inspections régulières (quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, annuelles).
 - Effectuer les réparations préventives ou correctives.
 - Tenir un registre des interventions.
-

5. Analyse des risques

Les principaux risques identifiés sont :

1. **Chute de charges :** rupture du câble, surcharge, crochet mal sécurisé.
2. **Écrasement ou choc du personnel :** présence sous la charge suspendue.
3. **Risques électriques :** défaut d'isolement, court-circuit.
4. **Risques mécaniques :** usure des câbles, poulies, freins ou rails.
5. **Basculement ou déséquilibre :** charges mal positionnées ou non équilibrées.

Pour chaque risque, une mesure de prévention spécifique doit être mise en place.

6. Mesures de prévention et procédures opérationnelles

6.1 Formation et habilitation

- Formation initiale obligatoire pour tous les opérateurs.
- Recyclage annuel et évaluation des compétences.
- Formation spécifique aux signaux manuels et à la communication radio.
- Habilitation individuelle attribuée uniquement après validation des compétences.

6.2 Inspection avant utilisation

- Vérifier l'état des câbles, crochets, poulies et chaînes.
- Contrôler le fonctionnement des freins et du système de commande.
- S'assurer que les dispositifs de sécurité (arrêt d'urgence, signal sonore/lumière) sont opérationnels.
- Vérifier l'absence d'obstacle sur le trajet du pont roulant et autour de la zone de travail.

6.3 Zone de sécurité

- Délimitation de la zone d'utilisation du pont roulant avec signalisation au sol ou barrière.
- Interdiction stricte de pénétrer sous une charge suspendue.
- Affichage visible des charges maximales autorisées.

6.4 Utilisation sécurisée

- Ne jamais dépasser la charge maximale indiquée sur le pont roulant.
- S'assurer de la stabilité et de l'équilibre de la charge avant tout déplacement.
- Déplacer la charge lentement et éviter tout mouvement brusque ou oscillatoire.
- Maintenir une communication constante avec l'équipe autour du pont.
- Éviter les manœuvres à proximité de zones de passage ou d'autres machines.

6.5 Maintenance préventive

- Planifier les inspections selon :
 - Quotidienne : contrôle visuel des câbles, crochets et voyants.
 - Hebdomadaire : test des freins, commande et sécurité.
 - Mensuelle : contrôle des rails, lubrification et état général.
 - Annuelle : inspection approfondie par un organisme agréé.
 - Remplacer immédiatement toute pièce défectueuse.
 - Tenir un **registre de maintenance** obligatoire pour chaque pont roulant.
-

7. Procédure d'intervention d'urgence

- Arrêter immédiatement le pont roulant via l'arrêt d'urgence.
 - Évacuer le personnel de la zone de danger.
 - Isoler le pont roulant si nécessaire.
 - Signaler l'incident à la hiérarchie.
 - Consigner l'événement dans le registre des incidents et analyser les causes pour éviter toute récurrence.
-

8. Suivi et amélioration continue

- Suivi régulier des inspections et interventions dans un registre dédié.
- Analyse statistique des incidents et accidents pour identifier les risques récurrents.
- Mise à jour annuelle des procédures et formations en fonction des retours terrain et des évolutions réglementaires.
- Audit interne périodique pour vérifier la conformité et l'efficacité des mesures de sécurité.